

Agrica Epargne Euro Responsable est un FIA qui investit dans des grandes capitalisations de la zone euro et met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance financière supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 5% de ses frais de gestion à 3 organisations : Siel Bleu, Clinatéc et Symbiose Normandie.

Agrica Epargne Euro Responsable s'engage à :

- Respecter un taux de couverture en analyse ESG d'au moins 90% de l'actif net du fonds ;
- Respecter un seuil d'exclusion de l'indice de référence (MSCI EMU NR) de 30% pour former l'univers d'investissement responsable, calculée en % de capitalisation sur la base de critères d'Investissement Socialement Responsable ;
- Surperformer l'indice de référence sur les 2 indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) suivants : l'intensité carbone et la mixité au sein du conseil d'administration ;
- Intégrer dans son processus d'investissement une analyse des plans de transition climatique des entreprises.

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILIER
Gérant actions



MAXIME JIN
Analyste actions

Performances nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Part B	5,75%	21,11%	20,28%	41,39%	48,76%
MSCI EMU NR	4,18%	15,31%	23,34%	57,01%	67,90%

Performances	2026	2025	2024	2023	2022
Part B	13,70%	13,55%	5,41%	21,01%	-15,96%
MSCI EMU NR	12,52%	23,70%	9,49%	18,78%	-12,47%

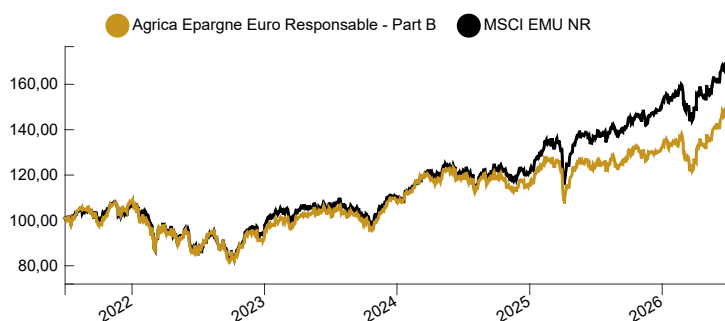
Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	161 286 534,63
Valeur liquidative (Part B)	1 722,44
Frais de gestion maximum	1,20% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, 5 ans glissants - source AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Couverture de l'actif net du fonds en analyse ESG	100%
Taux d'exclusion de l'indice de référence	30,7%
Part des émetteurs ayant un plan de transition climatique crédible	55,9%
Taux de couverture sur le PAI Intensité carbone	100%
Taux de couverture sur le PAI Mixité au sein du CA	100%

Organisations bénéficiaires du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique.



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...



L'association Symbiose Normandie, a pour objectif de mobiliser et d'accompagner les entreprises et les exploitations agricoles afin de valoriser des actions en matière de préservation et d'augmentation de la biodiversité.



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Commentaire sur la politique de gestion

Le MSCI EMU NR a progressé de 4,2% en juin, clôturant le 1er semestre sur un plus haut historique à +12,5% depuis le début de l'année. Aux Etats-Unis, le S&P500 et le Nasdaq 100 ont également affiché des performances solides : +12,4% et +19,9% respectivement sur la période. Dans l'ensemble, le bilan du 1er semestre est très positif pour les marchés actions, soutenus par des révisions bénéficiaires bien orientées et l'engouement persistant autour de l'intelligence artificielle. Sur le plan géopolitique, un protocole d'accord entre l'Iran et les Etats-Unis a été signé, permettant une reprise partielle et progressive du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz. Bien que ces avancées soient à prendre avec prudence, elles traduisent une volonté commune d'éviter une escalade du conflit. Dans ce contexte, le prix du baril termine le mois autour de 72\$ et se rapproche de son niveau d'avant crise.

Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux directeurs de 25bps tandis que la FED a opté pour un statu quo, sans exclure l'éventualité d'un relèvement si les pressions inflationnistes venaient à perdurer. Les marchés anticipent désormais une hausse de taux de part et d'autre de l'Atlantique d'ici la fin de l'année.

La dispersion des performances sectorielles a été marquée sur le mois. La progression du marché européen a été tirée par la technologie (+11,3%), soutenue par la forte dynamique du segment des semi-conducteurs, et les financières (+7,0%) qui ont bénéficié de l'amélioration du contexte géopolitique. À l'inverse, après une forte progression depuis le début de l'année, le secteur de l'énergie (-6,5%) s'est replié, pénalisé par le recul du prix du baril. Enfin les secteurs de la consommation discrétionnaire (-2,3%) et des services de communication (-9,3%) ont également sous-performé en juin.

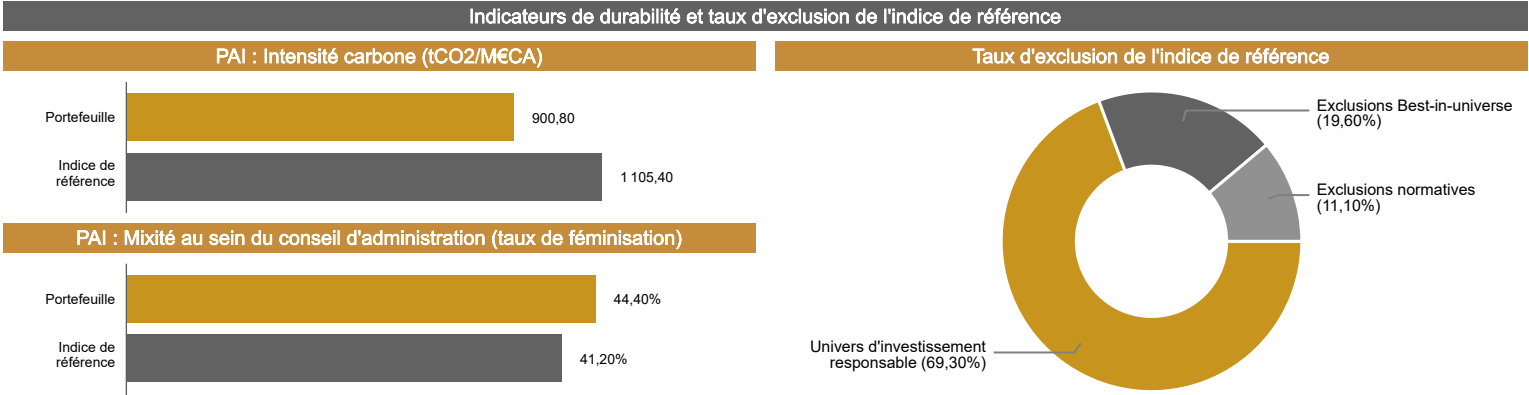
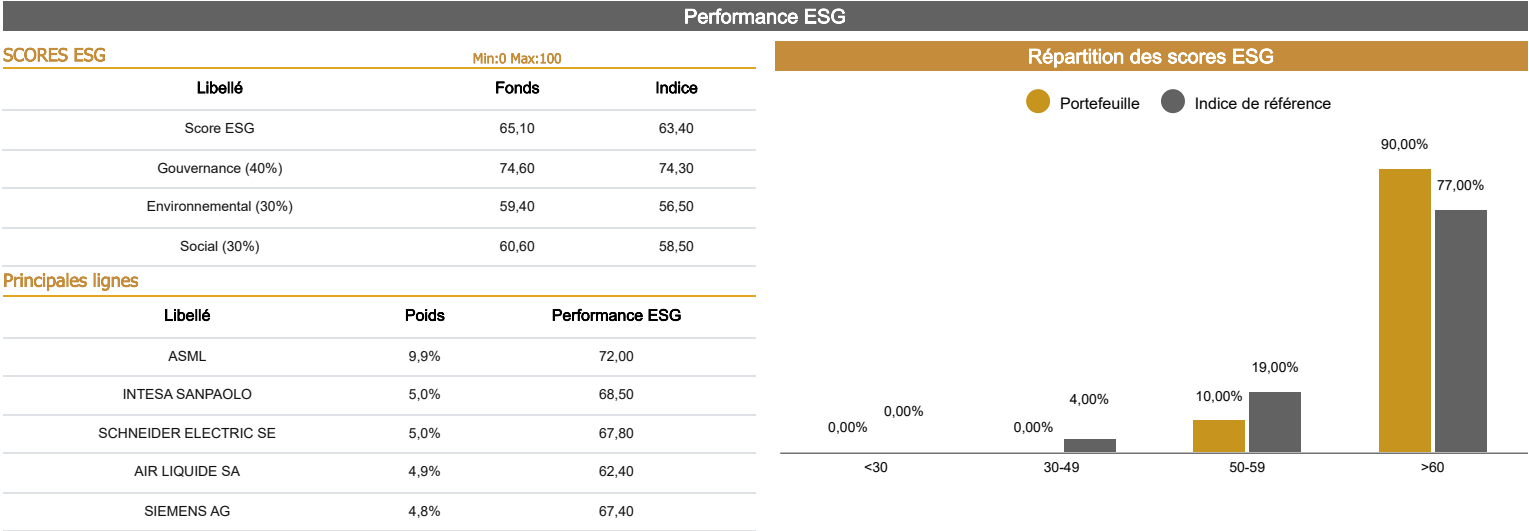
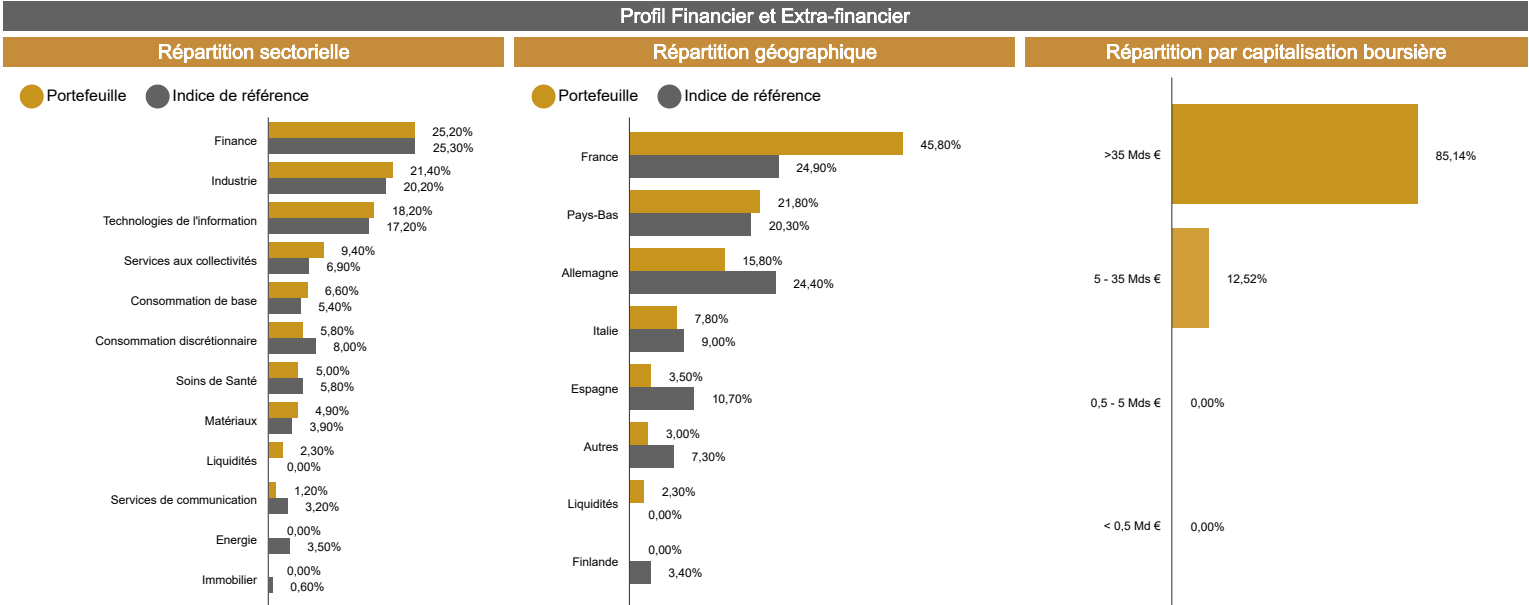
Dans ce contexte, AGRICA Epargne Euro Responsable a progressé de +5,8% sur le mois, contre +4,2% pour son indice de référence. Depuis le début de l'année, le fonds a progressé de 13,8%, soit une surperformance de +1,3%. Sur le semestre, l'effet d'allocation sectorielle a été positif grâce à la surpondération de la technologie, ainsi qu'à la sous-pondération des services de communication et à la consommation discrétionnaire. Côté stock-picking, l'effet sélection ressort très légèrement négatif : les contreperformances de **BioMérieux** (-36,9%), **Dassault Systèmes** (-24,3%) et **Saint-Gobain** (-6,2%) ont pesé sur la performance relative depuis le début de l'année. À l'inverse, le fonds a bénéficié des bonnes performances de **Infineon** (+118,1%) et d'**ASML** (+87,5%) dans les semi-conducteurs, ainsi que de **Prysmian** (+70,3%) dans l'industrie, initié en début d'année.

Concernant les mouvements sur le mois, nous avons initié une position sur **ASM International**, équipementier majeur dans la chaîne de valeur des semi-conducteurs et leader mondial de l'ALD (~60% du chiffre d'affaires), technologie critique pour le dépôt de couches atomiques sur les wafers. Ce procédé est clé dans la fabrication de puces avancées, notamment pour les nœuds logiques destinés aux applications d'intelligence artificielle. Le groupe vise une croissance de chiffre d'affaires CAGR 2025-2027 supérieure à 20%, avec une rentabilité opérationnelle autour de 30%. Cette opération a été financée par des prises de profits sur **ASML** et **Infineon**. Enfin, nous avons renforcé **L'Oréal** et **SAP** à la suite de rencontres avec leur management respectif.

Achevé de rédiger le 03/07/2026

Attribution de performance					
Positifs			Négatifs		
Nom	Attribution (bps)		Nom	Attribution (bps)	
DEUTSCHE TELEKOM	+0,34		MICROSOFT	-0,23	
TOTALENERGIES	+0,29		SANTANDER	-0,20	
RHEINMETALL	+0,26		BAYER	-0,16	
DANONE	+0,23		BIOMERIEUX	-0,14	
ASML	+0,14		SAFRAN	-0,14	

Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)					
Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Secteur GICS	Pays	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	9,94	Technologies	NL	ASMI +1,8%	ASML -1,3%
INTESA SANPAOLO	5,02	Finance	IT	L'ORÉAL +0,3%	INFINEON -0,5%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,01	Industrie	FR	SAP +0,2%	PRYSMIAN -0,3%
AIR LIQUIDE SA	4,92	Matériaux	FR		
SIEMENS AG-REG	4,75	Industrie	DE		
Poids des 10 premières lignes			49%		
Nombre de lignes			34		



Méthodologie

ESG, Climat - Source : ISS ESG, MSCI et AGRICA Epargne

Exclusions normatives : Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés impliquées à plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans la production ou distribution de tabac, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans le charbon thermique à plus de 5% de leur chiffre d'affaire, ou dans des nouveaux projets d'exploration de charbon thermique, les sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à plus de 5% de leur production, ou dans des nouveaux projets d'exploration, et enfin les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

Performance ESG : L'approche "Best-in-Universe" se base sur une méthodologie ESG propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, alimentée par la recherche ESG d'ISS ESG. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG.

PAI 3 Mixité au sein du conseil d'administration : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

PAI 3 Intensité Carbone : L'intensité carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit de la somme des émissions de carbone émises par les sociétés (Scope 1,2,3) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes d'une entreprise, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Score de transition climatique : Modèle propriétaire construit à partir de la recherche MSCI. Note sur 100 reflétant la crédibilité du plan de transition climatique d'un émetteur en évaluant ses objectifs de réduction d'émission, la cohérence de sa trajectoire de réduction d'émissions, les moyens mis en œuvre ainsi que la gouvernance du sujet climat.



AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIO PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. **LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.** Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/06/2026.